



# PRÉFET DE LA GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Basse-Terre, le 26 mars 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Coronavirus: ne laissez pas divaguer vos animaux, ils seront conduits en fourrière**

Dans le contexte d'épidémie actuel, les secours et hôpitaux doivent être réservés aux malades atteints du Coronavirus ou de pathologies graves.

**En aucun cas, des chiens en liberté ne doivent risquer de causer des accidents de la route, de s'attaquer aux gens ou aux animaux d'élevage ou de véhiculer des maladies ou parasites.**

Un chien laissé en liberté, même bien nourri, retrouve son instinct de chasseur et se regroupe en meute avec les autres chiens errants pouvant causer des dégâts importants.  
Le propriétaire d'un animal est juridiquement responsable des dégâts que celui-ci a causés.

La préfecture rappelle que **tout chien divagant sera obligatoirement conduit en fourrière. Il pourra être rendu à son propriétaire dans un délai de 7 jours ouvrables, moyennant le paiement des frais de garde.** S'il n'était pas identifié, il le sera, aux frais du propriétaire, avant d'être rendu. Passé ce délai, il sera donné à une association de protection animale ou euthanasié.

**Promenez vos chiens en laisse ou sous votre surveillance permanente.**

#### **Contact presse :**

Fabienne Barthélémy, cheffe de pôle santé et protection animale à la DAAF :  
05 90 99 09 71

---

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



[www.guadeloupe.gouv.fr](http://www.guadeloupe.gouv.fr)



[facebook.com/prefecture.guadeloupe](https://facebook.com/prefecture.guadeloupe)



[Twitter.com/prefet971](https://Twitter.com/prefet971)



[www.instagram.com/prefet971](https://www.instagram.com/prefet971)